



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Du Mardi 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 8 avril 2021 en mairie conformément à la loi.

**Etaient présents :** MMES DEBODE Pascale, VARLET Aline, DEVAUX Sandrine, FAURE Nathalie, DELABRE Edith

MM. DEVAUX Christian, LEMAIRE Philippe, DELMOTTE Jacques, DELQUEUX Jocelyn, LE BOT Philippe

**Etaient absents excusés avec pouvoir :**

MME LETURCQ Carole donnant pouvoir à MME DEBODE Pascale

M. DELABY Jean Pierre donnant pouvoir à MME VARLET Aline

M. VARLET Régis donnant pouvoir à MME DEBODE Pascale

M. ROLLIER Philippe donnant pouvoir à M. DELMOTTE Jacques

M. MORGAN Quentin donnant pouvoir à MME FAURE Nathalie

**Madame DEVAUX Sandrine a été élue secrétaire.**

**Ordre du jour :**

- ✓ ***Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 26 mars 2021***
- ✓ ***Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales pour la réfection des trottoirs route de Douai, route de Saint Amand et rue de Lille***
- ✓ ***Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale Village et Bourgs – volet voirie pour la réfection de la rue du Bois de Bercu, rue du Moulin et rue de la Clef d'Or***
- ✓ ***Avis du Conseil Municipal sur l'avancement de la construction de la micro-crèche***
- ✓ ***Accord pour l'adhésion de la CCPC au syndicat mixte « Nord Pas de Calais Numérique » au titre de sa compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » - Mise en place de l'ENT***
- ✓ ***Retrait de la délibération 2021-15 et approbation du compte administratif 2020***
- ✓ ***Retrait de la délibération 2021-16 et affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021***
- ✓ ***Retrait de la délibération 2021-19 et vote du budget primitif 2021***

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 26 mars 2021**

Le Conseil Municipal approuve par **12 voix Pour - 0 Abstention - 3 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 mars 2021.



- ✓ **2021-20 : Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales pour la réfection des trottoirs route de Douai, route de Saint Amand et rue de Lille**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 18 juin 2020, une délibération avait été prise pour une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réfection des trottoirs route de Douai et route de Saint Amand du 1 au 81. Cette subvention, d'un montant de 10 000€, nous a été accordée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible aujourd'hui de faire une demande de subvention au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de faire cette demande pour les travaux suivants en 2 phases :

PHASE 1 en juillet 2021 pour une durée de 40 jours :

- Route de Saint Amand du 21 au 107

PHASE 2 en mars 2022 pour une durée de 60 jours :

- Route de Douai
- Route de Douai : parking du Point d'Apport Volontaire (verres) et du restaurant « Au coin gourmand »
- Route de Saint Amand du 1 au 21
- Parking et rue de Lille

Le montant global des travaux s'élève à 104 100€ HT et le montant de subvention demandé à 52 050€

APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- **De valider** la demande de subvention au titre de l'aide à l'aménagement des trottoirs pour la réfection des trottoirs route de Douai, route de Saint Amand et rue de Lille.

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

- ✓ **2021-21 : Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale Village et Bourgs – volet voirie pour la réfection de la rue de Bois de Bercu, rue du Moulin et rue de la Clé d'Or**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département a programmé un nouvel appel à projet pour la voirie communale.

Aussi, Monsieur le Maire propose la réfection de la rue du Bois de Bercu, de la rue du Moulin et de la rue de la Clé d'Or.

La réfection de la rue du Bois de Bercu s'élèverait à 14 141.51€ HT, celle de la rue du Moulin à 17 960.76€ HT et celle de la rue de la Clé d'or à 4 576.70€ HT

La demande de subvention s'élèvera à 30% du montant HT global des travaux soit 11 006.69€

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- **De valider** la demande de subvention au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs pour la réfection de la rue du Bois de Bercu, rue du Moulin et la rue de la Clé d'Or

Avis du Conseil Municipal : **14 voix Pour – 0 Abstention - 1 Contre**



✓ **2021-22 : Avis du Conseil Municipal sur l'avancement de la construction de la micro-crèche**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 26/09/2019, il avait été décidé de vendre la parcelle dédiée à la micro-crèche à la société Mille et Un Pas pour un montant ferme de 72 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, le rendez-vous chez le notaire n'a toujours pas eu lieu, ni pour un compromis de vente ni pour la vente, aucun permis de construire n'a été déposé ni présenté.

Monsieur le Maire précise que la construction est possible depuis presque un an, le lotissement étant complètement viabilisé.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'avancement de ce dossier.

**APRES AVOIR DEBATTU LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **D'ANNULER LA DELIBERATION 2019-40 autorisant la vente à la société Mille et Un pas**
- **DE REFAIRE un appel à projets**

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2021-23 : Accord pour l'adhésion de la CCPC au syndicat mixte « Nord Pas de Calais Numérique » au titre de sa compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » - Mise en place de l'ENT**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-27 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, et notamment, l'une de ses compétences supplémentaires est rédigée comme suit : « **Développement des usages numériques : élaboration et mise en œuvre du SDUS.** »

Considérant que le chapitre 8.3 de la feuille numérique prévoit que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a vocation à :

*Accompagner les citoyens à devenir acteur de leur vie numérique : Mailler le territoire d'espaces publics numériques et développer les relais communaux (réseau d'acteurs locaux animateurs et facilitateurs), développer les parcours initi@tic (action 20 auprès de toutes les populations ; Accompagner les enseignants aux nouveaux usages pour faire des enfants des citoyens de demain (action 26).*

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale ;

Considérant l'utilité pour la Communauté de Communes Pévèle Carembault d'adhérer, aux fins d'acquisition et de mise en place d'une plateforme numérique ENT, à une structure mutualisée, le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, ayant vocation à participer à la mise en œuvre d'un ENT à travers notamment l'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département compétents en matière d'ENT respectivement pour les lycées et les collèges ;

Considérant que la Communauté dispose d'une compétence en matière de « *Développement des usages numériques : élaboration et mise en œuvre du SDUS* », qui la conduit à pouvoir intervenir en la matière ;



Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes à ce syndicat implique, en l'absence de disposition statutaire expresse contraire, de consulter les communes membres sur cette adhésion ;

Vu le courrier de sollicitation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de communes Pévèle Carembault dont la Commune est membre au « Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique ».
- **D'AUTORISER** son Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à la Communauté de communes.

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

---

Lors de la préparation budgétaire, le résultat de l'exercice de la commune s'est avéré conforme au résultat de l'exercice du trésorier.

Les résultats de l'exercice 2020 sont corrects et s'élèvent à :

- Un excédent de fonctionnement : 163 099.38€
- Un excédent d'investissement : 533 712.38€

Néanmoins, après vérification de notre part et de la trésorerie, il s'avère que l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement tels qu'ils avaient été affectés aux résultats pour la préparation du budget primitif 2020 n'ont malencontreusement pas été repris.

Les résultats 2019 reportés en 2020 étaient :

- Un excédent de fonctionnement : 600 000€
- Un déficit d'investissement : 204 098.03€

Ces 2 chiffres n'ont pas été repris dans la clôture 2020

La clôture de 2020 s'élève donc après report de ces 2 chiffres à :

- Un excédent de fonctionnement : excédent 2020 + excédent reporté 2019 = 163 099.38 + 600 000 = 763 099.38€
- Un excédent d'investissement : excédent 2020 – déficit reporté 2019 = 533 712.38 – 204 098.03 = 329 614.35€

Ces reports, à cause d'un problème technique, n'avaient pas été repris par le logiciel sur le compte administratif, ce qui a faussé l'affectation des résultats et le budget primitif

Il convient donc au Conseil Municipal de rectifier les précédentes délibérations et d'y rajouter les reports.

---



✓ **2021-24 : Retrait de la délibération 2021-15 et approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement :**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 517 791.95€</b>
	Réalisé :	<b>546 348.43€</b>
	Restes à réaliser :	<b>228 123.83€</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>1 517 791.95€</b>
	Réalisé :	<b>875 962.78€</b>
	Restes à réaliser :	<b>117 885.25€</b>

**Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 457 348.27€</b>
	Réalisé :	<b>1 424 331.79€</b>
	Restes à réaliser :	<b>0€</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>1 457 348.27€</b>
	Réalisé :	<b>2 187 431.17€</b>
	Restes à réaliser :	<b>0€</b>

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	<b>329 614.35€</b>
Fonctionnement	<b>763 099.38€</b>
Résultat global	<b>1 092 713.73€</b>

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte de gestion pour le même exercice

Avis du Conseil Municipal : **14 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2021-25 : Retrait de la délibération 2021-16 et affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021**

Monsieur le Maire précise qu'après avoir approuvé le compte administratif et de gestion de l'exercice 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **163 099.38€**
- Un excédent reporté de : **600 000€**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **763 099.38€**



• Un excédent d'investissement de :	<b>329 614.35€</b>
• Un déficit des restes à réaliser de :	<b>110 238.58€</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>219 375.77€</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	<b>763 099.38€</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>63 099.38€</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>700 000€</b>
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	<b>329 614.35€</b>

Avis du Conseil Municipal : **12 voix Pour – 0 Abstention - 3 Contre**

✓ **2021-26 : Retrait de la délibération 2021-19 et vote du budget primitif 2021**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Le budget primitif s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

- Dépenses :

<b>CHAPITRES</b>	<b>ARTICLES</b>	<b>PROPOSITIONS</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		446 668€
	60 – Achats et variation des stocks	161 177€
	61 – Services extérieurs	246 291€
	62 – Autres services extérieurs	38 900€
	63 – Impôts, taxes et versements	300€
012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		374 460€
	63 – Impôts, taxes et versements	5 290€
	64 – Charges de personnel	369 170€
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		150 218.29€
66 – CHARGES FINANCIERES		907.72€
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 140€
022 – DEPENSES IMPREVUES		27 374.98€
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		673 722.28€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 675 491.27€</b>

- Recettes :

<b>CHAPITRES</b>	<b>PROPOSITIONS</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES	65 315€
73 – IMPOTS ET TAXES	534 986.77€
74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	231 281.50€
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 650€
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	136 258€
013 – ATTENUATION S DE CHARGES	5 000€
002 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	700 000€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 675 491.27€</b>

**Investissement :**

## • Dépenses :

<b>CHAPITRES</b>	<b>PROPOSITIONS</b>
001 – DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0€
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	29 438.83€
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 000€
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 022 302.60€
OPERATIONS D'ORDRES	0€
RESTES A REALISER 2020	228 123.83€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 290 865.26€</b>

## • Recettes :

<b>CHAPITRES</b>	<b>PROPOSITIONS</b>
001 – EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	329 614.35€
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	673 722.28€
024 – PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0€
10 – DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	123 219.38€
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	46 424€
OPERATIONS D'ORDRE	0€
RESTES A REALISER 2020	117 885.25€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 290 865.26€</b>

Avis du Conseil Municipal : **12 voix Pour – 0 Abstention - 3 Contre**